

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1954 B 09790
Numéro SIREN : 542 097 902
Nom ou dénomination : BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE

Ce dépôt a été enregistré le 27/05/2022 sous le numéro de dépôt 53846

mazars

61, rue Henri Regnault
92 075 PARIS LA DEFENSE CEDEX

Deloitte.

6, place de la pyramide
92 908 PARIS LA DEFENSE CEDEX

BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE
Rapport des commissaires aux comptes sur
les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE

Société anonyme
1, boulevard Haussman – 75009 Paris
RCS Paris 542 097 902

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

À l'assemblée générale de la société BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société BNP Paribas Personal Finance relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Par ailleurs, les services autres que la certification des comptes que nous avons fournis au cours de l'exercice à votre société et aux entités qu'elle contrôle et qui ne sont pas mentionnés dans le rapport de gestion ou l'annexe des comptes annuels sont principalement les suivants :

- Emission de rapports d'audit sur des états comptables selon les référentiels d'audit français,
- Emission d'un rapport d'examen limité sur les états comptables consolidés semestriels,
- Emission d'attestations d'informations comptables,
- Emission d'attestations et rapports requis par les textes réglementaires et légaux

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.J « Avantages bénéficiant au personnel » de l'annexe aux comptes annuels qui expose les impacts du changement de méthode comptable relatif aux règles d'évaluation et de comptabilisation des indemnités de fin de carrière comptabilisées dans les avantages postérieurs sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Identification et évaluation du risque de crédit

(Se référer aux notes 1.C, 1F, 1L, 2.G, 3.C de l'annexe aux comptes annuels)

Risque identifié	Réponse du collège des commissaires aux comptes face à ce risque
<p>Dans le cadre de ses activités bancaires, BNP Paribas Personal Finance est exposé au risque de crédit.</p> <p>BNP Paribas Personal Finance comptabilise des dépréciations pour couvrir les risques de crédits avérés inhérents à ses activités.</p> <p>Ces dépréciations prennent la forme de dépréciations individuelles des engagements bilan et hors bilan concernés, ou de dépréciations collectives pour les portefeuilles de crédits présentant des risques homogènes et non dépréciés individuellement. Ces provisions collectives sont déterminées à partir de modèles statistiques faisant appel au jugement lors des différentes étapes du calcul : constitution de portefeuilles homogènes, détermination des paramètres de risque applicables et du fait générateur des dépréciations.</p> <p>Les incertitudes demeurent quant aux effets à moyen terme de la crise sanitaire et la pérennité de la reprise tant pour des raisons d'ordre sanitaire qu'économique.</p> <p>Dans certaines conditions, des provisions complémentaires prennent en compte des risques ou incertitudes spécifiques identifiés par BNP Paribas Personal Finance et qui ne seraient pas déjà couverts par les provisions décrites précédemment.</p> <p>Au 31 décembre 2021, le montant brut des opérations avec la clientèle exposée au risque de crédit s'élève à 19 029 millions d'euros ; le montant total des dépréciations s'élève à 1 405 millions d'euros.</p> <p>Nous avons considéré que l'identification et l'évaluation du risque de crédit constituait un point clé de l'audit, l'appréciation de ce risque faisant appel au jugement et aux estimations de la direction, en particulier dans le contexte d'incertitude lié à la pandémie et à ses effets dans les années à venir.</p>	<p>Nous avons apprécié la conception et la mise en œuvre du dispositif de contrôle de BNP Paribas Personal Finance et avons testé l'efficacité des contrôles manuels ou informatisés concernant l'évaluation des provisions pour dépréciation.</p> <p>Nous nous sommes assurés de la conformité de la méthodologie de provisionnement appliquée par BNP Paribas Personal Finance avec le référentiel comptable en vigueur.</p> <p>Nos travaux ont porté plus particulièrement sur les processus suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">- Evaluation des dépréciations collectives : avec l'aide de nos spécialistes en risque de crédit, nous avons apprécié la méthodologie retenue par BNP Paribas Personal Finance et l'efficacité des contrôles relatifs à la qualité des données ; nous avons porté une attention particulière aux ajustements apportés au cours de l'exercice pour intégrer, au mieux des informations disponibles, les effets de la crise Covid-19 ;- Les principales hypothèses retenues par la Direction pour l'estimation des provisions pour dépréciations comptabilisées sur les encours classés en douteux et douteux compromis,- Revue de cohérence de la variation de la charge du risque et des éléments non récurrents. <p>Nous avons également examiné les informations publiées en annexe relatives au risque de crédit.</p>

Evaluation des titres de participation, autres titres détenus à long-terme et parts dans les entreprises liées

(Se référer aux notes 1.E., 2.B., 2.H., 3.E. de l'annexe aux comptes annuels)

Risque identifié	Réponse du collège des commissaires aux comptes face à ce risque
<p>Les titres de participation, autres titres détenus à long-terme et parts dans les entreprises liées sont comptabilisés au bilan pour une valeur nette comptable de 4 870 millions d'euros au 31 décembre 2021.</p> <p>Ils sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'utilité.</p> <p>La valeur d'utilité est déterminée, pour chaque titre, par référence à une méthode d'évaluation documentée fondée sur les éléments disponibles tels que l'actualisation des flux futurs ou l'actif net réévalué.</p> <p>Lorsque la valeur d'utilité des titres est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constituée du montant de la différence.</p> <p>Compte tenu de leur poids au bilan, de la sensibilité des modèles utilisés aux hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations, notamment dans le contexte de pandémie Covid-19, nous avons considéré l'évaluation de ces titres comme un point clé de notre audit.</p>	<p>Nos travaux ont consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none">• Apprécier, sur la base d'échantillons, la justification des méthodes d'évaluation et hypothèses retenues par la direction pour déterminer les valeurs d'utilité.• Tester par sondage l'exactitude arithmétique des calculs des valeurs d'utilité retenues par la société. <p>Enfin, nous avons examiné les informations relatives aux titres de participation, autres titres détenus à long-terme et parts dans les entreprises liées publiées en annexe.</p>

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société BNP Paribas Personal Finance par l'assemblée générale d'avril 2006 pour le cabinet Deloitte & Associés et par une assemblée générale tenue antérieurement à 1994 pour le cabinet Mazars, l'historique du mandat Mazars n'ayant pas pu être reconstitué.

Au 31 décembre 2021, le cabinet Deloitte & Associés était dans la 16^{ème} année de sa mission sans interruption. A cette date, la durée de la mission sans interruption de Mazars était supérieure à 28 années.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce

Nous remettons au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Paris La Défense, le 14 avril 2022

Les commissaires aux comptes

Mazars

Deloitte & Associés

Laurence Dubois

Alexandra KRITCHMAR

Laurence DUBOIS

ETATS FINANCIERS DE

BNP Paribas Personal Finance SA

Au 31 DECEMBRE 2021

SOMMAIRE

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	3
BILAN AU 31 DECEMBRE 2021	4
1 - RESUME DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES	5
1.A - CONVERSION DES COMPTES EN DEVISES ETRANGERES.....	5
1.B - OPERATIONS EN DEVISES	5
1.C - OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	5
1.D - OPERATIONS DE TITRISATION	7
1.E - TITRES.....	7
1.F - CREDIT BAIL, LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT	7
1.G - IMMOBILISATIONS.....	8
1.H - CREANCES ET DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	9
1.I - INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME	9
1.J - AVANTAGES BENEFICIANT AU PERSONNEL.....	9
1.K - ENREGISTREMENT DES PRODUITS ET DES CHARGES.....	11
1.L - COÛT DU RISQUE	11
1.M - IMPOT SUR LES SOCIETES.....	11
1.N - PARTICIPATION DES SALARIES	11
2 - NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	12
2.A - INTERETS PRODUITS ET CHARGES ASSIMILES.....	12
2.B - REVENUS DE TITRES A REVENU VARIABLE	12
2.C - COMMISSIONS NETTES.....	13
2.D - GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATIONS.....	13
2.E - AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	13
2.F - DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES.....	14
2.G - COÛT DU RISQUE	14
2.H - GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES.....	15
2.I - IMPOT SUR LES BENEFICES	15
3 - NOTES RELATIVES AU BILAN AU 31 DECEMBRE 2021	16
3.A - OPERATIONS EN DEVISES.....	16
3.B - CREANCES ET DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT.....	16
3.C - OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	17
3.D - CESSIONS DE CREANCES (OPERATIONS DE TITRISATION).....	17
3.E - TITRES DETENUS.....	18
3.F - OPERATIONS DE CREDIT BAIL	18
3.G - IMMOBILISATIONS D'EXPLOITATION.....	19
3.H - AUTRES ACTIFS ET PASSIFS.....	19
3.I - COMPTES DE REGULARISATION	19
3.J - PROVISIONS.....	20
3.K - DETTES SUBORDONNEES	21
4 - ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE	22
4.A - ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	22
4.B - ENGAGEMENTS DE GARANTIE.....	22
4.C - ENGAGEMENTS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME	22
5 - REMUNERATIONS ET AVANTAGES CONSENTIS AU PERSONNEL	23
6 - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	24
6.A - TABLEAU DE PASSAGE DES CAPITAUX PROPRES.....	24
6.B - ECHEANCES DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES.....	24
6.C - ACTIFS DONNES ET RECUS EN GARANTIE	25
6.D - EVENEMENTS POST CLOTURE	25
6.E - INFORMATIONS RELATIVES AUX ENTREPRISES LIEES ET AUX ENTREPRISES AYANT UN LIEN DE PARTICIPATION.....	25
6.F - INFORMATIONS SUR LES FILIALES, PARTICIPATIONS ET PARTS SOCIALES	26
6.G - IDENTIFICATION DE LA SOCIETE CONSOLIDANTE.....	27
6.H - RAPPORT DE GESTION.....	27

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2021

En milliers d'euros	Notes	Exercice 2021	Exercice 2020
Intérêts et produits assimilés	2.A	1.131.468	1.302.342
Intérêts et charges assimilées	2.A	(411.429)	(475.062)
Produits sur opérations de crédit-bail et assimilés		34.835	34.815
Charges sur opérations de crédit-bail et assimilées		(31.645)	(41.695)
Revenus des titres à revenu variable	2.B	150.543	634.929
Commissions (produits)	2.C	116.949	132.219
Commissions (charges)	2.C	(48.987)	(61.639)
Gains nets sur opérations des portefeuilles de négociation	2.D	1.260	(1.136)
Gains nets sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	2.D	-	-
Autres produits d'exploitation bancaire	2.E	389.975	496.871
Autres charges d'exploitation bancaire	2.E	(77.840)	(148.101)
PRODUIT NET BANCAIRE		1.255.129	1.873.543
Frais de personnel	5	(580.040)	(550.038)
Autres frais administratifs		(586.492)	(610.587)
Dotation aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	2.F	(100.514)	(58.617)
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		(11.917)	654.301
Coût du risque	2.G	(320.449)	(315.818)
RESULTAT D'EXPLOITATION		(332.366)	338.483
Gains ou pertes nets sur actifs immobilisés	2.H	3.917	(75.383)
Dotations ou reprises nettes aux provisions réglementées		(500)	(39)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		(328.949)	263.061
Résultat Exceptionnel		-	-
Impôt sur les bénéfices	2.I	122.109	(34.198)
RESULTAT NET		(206.840)	228.863

BILAN AU 31 DECEMBRE 2021

En milliers d'euros	Notes	31 décembre 2021	31 décembre 2020
ACTIF			
Caisse, banques centrales et CCP		42 458	30 263
Effets publics et valeurs assimilées		-	-
Créances sur les établissements de crédit	3.B	3 555 414	5 838 142
Opérations avec la clientèle	3.C	18 074 164	18 942 094
Obligations et autres titres à revenu fixe	3.E	2 954 162	3 470 156
Actions et autres titres à revenu variable	3.E	92	92
Participations et autres titres détenus à long term	3.E	471 108	417 285
Parts dans les entreprises liées	3.E	4 398 634	4 298 532
Crédit-bail et location avec option d'achat	3.F	108 139	103 690
Immobilisations incorporelles	3.G	285 343	371 876
Immobilisations corporelles	3.G	29 298	26 549
Autres actifs	3.H	396 132	297 159
Comptes de régularisation	3.I	287 859	300 319
TOTAL ACTIF		30 602 803	34 096 157
DETTES			
Banques centrales et CCP		89	-
Dettes envers les établissements de crédit	3.B	20 248 103	23 293 409
Opérations avec la clientèle	3.C	1 267 973	1 337 285
Dettes représentées par un titre		-	-
Autres passifs	3.H	409 193	652 679
Comptes de régularisation	3.I	446 284	429 345
Provisions	3.J	258 842	163 431
Fonds pour risques bancaires généraux		16 769	16 769
Dettes subordonnées	3.K	1 949 918	1 992 485
TOTAL DETTES		24 597 171	27 885 403
CAPITAUX PROPRES			
	6.A		
Capital souscrit		546 602	546 602
Prime d'émission		3 869 984	3 869 984
Réserves		1 795 886	1 565 305
Résultat de l'exercice		(206 840)	228 863
TOTAL CAPITAUX PROPRES		6 005 632	6 210 754
TOTAL PASSIF		30 602 803	34 096 157
HORS BILAN			
	Notes	31 décembre 2021	31 décembre 2020
ENGAGEMENTS DONNES			
Engagements de financement	4.A	8 361 204	8 743 391
Engagements de garantie	4.B	3 503 471	3 708 726
ENGAGEMENTS RECUS			
Engagements de financement	4.A	196 200	203 200
Engagements de garantie	4.B	5 901 645	6 549 392

1 - RESUME DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les comptes sociaux de BNP Paribas Personal Finance sont établis conformément aux principes comptables généraux applicables en France aux établissements de crédit tels que figurant dans le règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 et les règlements l'ayant modifié depuis cette date.

Les faits marquants de l'exercice sont les suivants :

L'épidémie de coronavirus, reconnue comme pandémie par l'Organisation Mondiale de la Santé le 11 mars 2020 et les diverses mesures mises en place par les gouvernements et organismes de réglementation pour lutter contre sa propagation ont affecté la chaîne d'approvisionnement mondiale ainsi que la demande de biens et de services et ont de ce fait un impact important sur la croissance mondiale. Dans le même temps, les politiques budgétaires et monétaires ont été assouplies pour soutenir l'économie.

Les comptes sociaux de BNP Paribas Personal Finance sont établis sur la base de la continuité d'activité. Les impacts de cette épidémie atténués par l'ensemble des mesures contracycliques comme les mesures de soutien des autorités et les plans de relance de l'activité économique dont bénéficient les clients concernent principalement le provisionnement attendu et l'évaluation des actifs. L'estimation de ces impacts a été réalisée dans un contexte d'incertitude concernant l'ampleur des conséquences de cette épidémie sur les économies tant au niveau local que mondial.

1.A - CONVERSION DES COMPTES EN DEVISES ETRANGERES

Tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, des succursales étrangères exprimés en devises sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice.

L'écart résultant de la conversion des dotations en capital des succursales étrangères est enregistré dans les comptes de régularisation.

1.B – OPERATIONS EN DEVISES

Les positions de change sont, d'une manière générale, évaluées aux cours de change officiels de fin de période. Les profits et les pertes de change résultant des opérations courantes conclues en devises sont enregistrés dans le compte de résultat.

Les écarts de change résultant de la conversion des actifs en devises détenus de façon durable, comprenant les autres titres détenus à long terme, les dotations des succursales et les titres des filiales et participations étrangères, libellés en devises et financés en euros, sont inscrits dans des comptes d'écarts de conversion rattachés aux comptes de bilan enregistrant ces différents actifs.

Les écarts de change résultant de la conversion des actifs en devises détenus de façon durable, comprenant les autres titres détenus à long terme, les dotations des succursales et les titres des filiales et participations étrangères, libellés et financés en devises, sont comptabilisés de manière symétrique aux écarts de change des financements correspondants.

1.C - OPERATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

Les montants des créances sur la clientèle incluent les encours douteux nets des dépréciations.

Il est distingué les différentes catégories d'encours suivantes :

- Les **encours sains** se composent des crédits n'ayant pas d'incident de paiement notable dans le paiement des échéances de capital et d'intérêt.

- Les **encours restructurés** constituent une sous-catégorie des encours sains et se composent des créances ayant fait l'objet d'une renégociation liée à la situation financière du débiteur.
- Les **créances douteuses** sont celles pour lesquelles la Banque estime qu'il existe un risque de voir les débiteurs dans l'impossibilité d'honorer tout ou partie de leurs engagements. La définition du défaut est cohérente avec celle du défaut bâlois, qui tient compte des orientations de l'EBA du 28 septembre 2016, notamment sur les seuils applicables en cas d'impayés et les périodes probatoires. Les crédits présentant des échéances impayées depuis plus de 90 jours, ainsi que les crédits faisant l'objet d'une procédure contentieuse sont considérés comme douteux. La classification en douteux d'une créance entraîne immédiatement celle de l'ensemble des encours et des engagements relatifs au débiteur dans cette même catégorie.
- Les **encours douteux compromis** se composent des échéances impayées et du capital restant dû des crédits classés en douteux depuis plus d'un an, des créances contentieuses, des dossiers ayant fait l'objet d'un rééchelonnement ou d'une restructuration qui présentent au moins un impayé ainsi que des dossiers en attente d'un plan de rééchelonnement notamment dans le cadre de la loi sur le surendettement des particuliers depuis plus d'un an.

Pour les encours relatifs à l'immobilier, sont considérées comme douteuses compromises, les créances classées en douteux depuis plus d'un an, pour lesquelles un défaut de paiement a été constaté et qui ne sont pas assorties de garanties de recouvrement quasi intégral de la créance.

Lorsque le paiement des échéances initiales d'un crédit devenu douteux a repris de manière régulière, celui-ci peut à nouveau être classé dans la catégorie des créances saines.

Une créance est passée en perte lorsqu'elle est jugée irrécouvrable.

Des dépréciations sur base individuelle et collective sont constituées sur les crédits dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt ou à l'acquisition de l'actif, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée au niveau individuel ou au niveau d'un portefeuille.

Constitue notamment une indication objective de perte de valeur toute donnée observable afférente aux événements suivants : l'existence d'impayés, la connaissance ou l'observation de toutes autres difficultés financières significatives de la contrepartie, les concessions consenties aux termes des crédits, qui ne l'auraient pas été en l'absence de difficultés financières de l'emprunteur.

La dépréciation est mesurée comme la différence entre la valeur comptable avant dépréciation et la valeur actualisée des flux futurs estimés recouvrables, sur la base d'une approche statistique du risque ou au niveau de chaque dossier en tenant compte des éventuelles garanties.

Compte-tenu des caractéristiques de ses portefeuilles de crédit, BNP Paribas Personal Finance utilise par simplification les taux d'intérêt contractuels clients pour l'actualisation et non les taux d'intérêt effectifs.

Par ailleurs, des contextes particuliers peuvent conduire BNP Paribas Personal Finance à constater en coût du risque des ajustements complémentaires lorsque nécessaire.

Lorsqu'intervient la restructuration d'une créance pour cause de difficultés financières de l'emprunteur, celle-ci est spécifiquement identifiée et donne lieu au calcul d'une décote représentant l'écart, en valeur actualisée, entre les nouvelles conditions de rémunération et les conditions initiales de rémunération de ladite créance. Les décotes constituées à la restructuration sont comptabilisées en déduction de l'actif. Elles sont reprises en résultat de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle de la créance.

Au compte de résultat, les dotations et reprises de provisions et de dépréciations, les pertes sur créances irrécupérables, les récupérations sur créances amorties et les constitutions de décotes calculées sur les créances restructurées sont regroupées dans la rubrique « coût du risque ».

L'étalement actuariel de la décote sur créances restructurées et la reprise des effets d'actualisation figurent au même titre que les intérêts dans le produit net bancaire.

1.D - OPERATIONS DE TITRISATION

BNP Paribas Personal Finance procède à des opérations de titrisation par le biais de fonds communs de créances classiques et de fonds communs de titrisation rechargeables ou à compartiments. Le montant des crédits figurant au bilan se trouve réduit des créances cédées dans le cadre de ces opérations.

Une réserve constituée au sein du fonds est soit prélevée sur l'excédent des flux des premiers mois, soit appelée à la création du fonds. Elle est utilisée comme garantie des parts prioritaires ou spécifiques émises par le fonds.

1.E - TITRES

Les titres sont classés dans les catégories suivantes : titres de placement, autres titres détenus à long terme, titres de participation et parts dans les entreprises liées.

Les **titres de placement**, acquis avec un objectif de détention supérieure à 6 mois, sans que cet objectif implique une conservation jusqu'à l'échéance, sont évalués au plus bas de leur prix d'acquisition et de leur prix de marché.

Conformément à la réglementation, les parts spécifiques émises par les fonds communs de créances qui supportent par priorité les risques de défaillance des débiteurs de créances constituant ces fonds entrent dans cette catégorie.

Les **autres titres détenus à long terme** sont des actions et valeurs assimilées que la société entend détenir durablement pour en retirer à plus ou moins longue échéance une rentabilité satisfaisante, sans pour autant intervenir dans la gestion des entreprises dont les titres sont détenus, mais avec l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice.

Les **titres de participation et les parts dans les entreprises liées**, inscrits ou non à la cote officielle, sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition. Lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est constituée à hauteur de l'écart constaté.

La valeur d'utilité est déterminée, pour chaque titre, par référence à une méthode d'évaluation documentée fondée sur les éléments disponibles tels que l'actualisation des flux futurs ou l'actif net réévalué.

Les plus ou moins-values de cession et les mouvements de provisions sont enregistrés dans la rubrique "Gains ou pertes sur actifs immobilisés" du compte de résultat.

Les dividendes sont enregistrés dès que leur paiement a fait l'objet d'une résolution d'Assemblée Générale ou lors de leur encaissement lorsque la décision de l'Assemblée n'est pas connue. Ils sont enregistrés dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ».

1.F - CREDIT BAIL, LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT

Il s'agit des immobilisations nettes d'amortissements et des loyers impayés nets des dépréciations. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur brute de l'encours et la valeur actualisée au taux de rendement interne des flux futurs estimés recouvrables sur la base d'une approche statistique du risque.

L'encours douteux des opérations de crédit bail et de location avec option d'achat comprend les échéances impayées des dossiers présentant au moins un loyer impayé depuis plus de trois mois. Des délais de déclassement plus courts peuvent être retenus, notamment pour les créances rendues exigibles ou dépréciées.

Les encours douteux compromis qui constituent une sous-catégorie des encours douteux se composent des créances contentieuses et des loyers impayés des dossiers classés en douteux depuis plus d'un an.

Les durées d'amortissement pratiquées sur les principales catégories de matériels financés sont :
- 4 ans pour les automobiles, deux-roues et camping-cars,

- 5 ans pour les caravanes,
- de 5 à 10 ans pour les bateaux.

BNP Paribas Personal Finance suit les préconisations du communiqué du CNC du 6 décembre 2005 ainsi que de l'avis 2006C du 4 octobre 2006 du Comité d'Urgence, relatifs aux modalités d'amortissement des immobilisations faisant l'objet d'opérations de crédit bail ou de location avec option d'achat et assimilées prévues aux articles 313-1 et 313-7 du Code monétaire et financier.

1.G – IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables, et des coûts d'emprunt encourus lorsque la mise en service des immobilisations est précédée d'une période de construction ou d'adaptation.

Les logiciels développés par la Banque, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation sont immobilisés pour leur coût direct de développement qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire et sur la durée d'utilité attendue du bien. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées dans la rubrique « Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles » du compte de résultat.

La fraction des amortissements pratiqués qui excède l'amortissement économique, principalement calculé sur le mode linéaire, est enregistrée dans la rubrique « Provisions réglementées : amortissements dérogatoires » au passif du bilan. Aucun effet d'impôt différé n'est calculé sur les amortissements dérogatoires.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. Cette approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation.

Les durées d'amortissement pour les immeubles de bureaux sont de 80 et 60 ans pour le gros œuvre des immeubles de prestige et les autres immeubles respectivement, 30 ans pour les façades, 20 ans pour les installations générales et techniques et 10 ans pour les agencements.

Les logiciels sont amortis selon leur nature, sur des durées n'excédant pas 3 ou 5 ans pour les développements essentiellement liés à la production de services rendus à la clientèle et 8 ans pour les développements d'infrastructure.

Les immobilisations amortissables font en outre l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de perte de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation systématique au moins une fois par an.

Si un indice de dépréciation est identifié, la nouvelle valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation. En cas de perte de valeur significative, une dépréciation est constatée en compte de résultat. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation sauf dans le cas du fonds commercial et du mali technique résiduel (cf. infra) affecté au fonds commercial. Les dépréciations sont comptabilisées dans la rubrique « Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles » du compte de résultat.

- le fonds commercial est présumé avoir une durée d'utilisation non limitée dans le temps. Il est donc non amortissable, sans qu'il soit nécessaire d'en justifier. Toutefois, cette présomption est réfutable, ce qui signifie que s'il existe une durée d'utilisation limitée dans le temps, le fonds commercial doit être amorti sur sa durée d'utilisation réelle ou forfaitaire (10 ans) s'il n'est pas possible d'évaluer

cette durée de façon fiable. Par ailleurs, si le fonds commercial n'est pas amorti, il doit être soumis à un test de dépréciation annuel qu'il y ait ou qu'il n'y ait pas d'indice de perte de valeur.

- Le mali technique résultant des opérations de fusions et assimilées est affecté aux différents éléments apportés dans la limite des plus-values latentes identifiées. Cette affectation est effectuée dans des sous comptes dédiés des actifs concernés et suit les règles d'amortissement et de provisionnement de ces actifs.
- le mali technique résiduel après affectation aux différents actifs sous-jacents (cf supra) est porté pour son solde net en fonds commercial.

Les plus ou moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes sur actifs immobilisés ».

1.H - CREANCES ET DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

Les créances et dettes envers les établissements de crédit sont présentées selon leur nature : créances et dettes à vue ou à terme. Les intérêts courus sur ces créances et ces dettes sont enregistrés au bilan parmi les créances et les dettes rattachées.

1.I - INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

Les engagements sur instruments financiers à terme sont contractés sur différents marchés pour des besoins de couverture spécifique ou globale des actifs et des passifs ou à des fins de transaction.

Les engagements relatifs à ces instruments sont enregistrés au hors-bilan pour la valeur nominale des contrats. Leur traitement comptable dépend de la stratégie de gestion de ces instruments.

1.J - AVANTAGES BENEFICIAINT AU PERSONNEL

Les avantages consentis au personnel de BNP Paribas Personal Finance sont classés en quatre catégories :

- les indemnités de fin de contrat de travail versées notamment dans le cadre de plans de cessation anticipée d'activité ;
- les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, l'intéressement, la participation, l'abondement ;
- les avantages à long terme qui comprennent les congés rémunérés (le compte épargne temps) et les primes liées à l'ancienneté, certaines rémunérations différées versées en numéraire ;
- les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment en France par les compléments de retraite bancaire versés par les Caisses de retraite de BNP Paribas Personal Finance, par les primes de fin de carrière, et à l'étranger par les régimes de retraite portés pour certains d'entre eux par des fonds de pension.

• Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail résultent de l'avantage accordé aux membres du personnel. Lors de la résiliation par BNP Paribas Personal Finance du contrat de travail avant l'âge légal du départ en retraite ou de la décision de membres du personnel de partir volontairement en échange d'une indemnité. Les indemnités de fin de contrat de travail exigibles plus de douze mois après la date de clôture font l'objet d'une actualisation.

- **Avantages à court terme**

L'entreprise comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

- **Avantages à long terme**

Les avantages à long terme désignent les avantages, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail, qui ne sont pas dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants. La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle qui s'applique aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, mais les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement tout comme l'effet lié à d'éventuelles modifications de régime.

- **Avantages postérieurs à l'emploi**

Les avantages postérieurs à l'emploi dont bénéficient les salariés de BNP Paribas Personal Finance en France et à l'étranger résultent de régimes à cotisations définies et de régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de « régimes à cotisations définies », comme la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse qui verse une pension de retraite aux salariés français de BNP Paribas Personal Finance ainsi que les régimes de retraite nationaux complémentaires et interprofessionnels, ne sont pas représentatifs d'un engagement pour l'Entreprise et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies », soit notamment les compléments de retraite versés par les Caisses de retraite de BNP Paribas Personal Finance et les primes de fin de carrière, sont représentatifs d'un engagement à la charge de l'Entreprise qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si BNP Paribas Personal Finance est tenu ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières. Le montant provisionné de l'engagement est déterminé en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par l'Entreprise et en appliquant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres tels que des hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations des salaires et de taux d'actualisation et d'inflation, ces paramètres tiennent compte des conditions propres au pays de la société. La valeur d'actifs éventuels de couverture est ensuite déduite du montant de l'engagement. Lorsque le montant des actifs de couverture excède la valeur de l'engagement, un actif n'est comptabilisé que s'il est représentatif d'un avantage économique futur prenant la forme d'une économie de cotisations futures ou d'un remboursement attendu d'une partie des montants versés au régime.

La mesure de l'obligation résultant d'un régime et de la valeur de ses actifs de couverture peut évoluer fortement d'un exercice à l'autre en fonction de changements d'hypothèses actuarielles et entraîner des écarts actuariels. Les écarts actuariels et les effets de plafonnement de l'actif sont comptabilisés intégralement en résultat ; le produit attendu des placements est déterminé en utilisant le taux d'actualisation des engagements.

Concernant les indemnités de fin de carrière comptabilisées dans les avantages postérieurs à l'emploi L'IFRIC (« IFRS Interpretations Committee » ou « Comité d'interprétation des normes IFRS ») a émis en juin 2021 une proposition de décision validée par l'International Accounting Standards Board qui modifie la manière de calculer les engagements relatifs à certains régimes à prestations définies de type Indemnités de Fin de Carrière (IFC). Ces régimes ouvrent progressivement des droits à indemnités qui ne seront réglés que s'il y a un départ effectif en retraite mais le nombre d'années de prise en compte des droits est plafonné. Jusqu'alors les droits à indemnités étaient comptabilisés linéairement de la date d'entrée dans la société jusqu'à la date de départ effective en retraite sans tenir compte du plafonnement des droits. Maintenant les

droits à indemnités sont comptabilisés linéairement en prenant une date de départ des droits tenant compte du nombre d'années plafonnées jusqu'à la date de départ en retraite. En normes comptables françaises, les droits seront également comptabilisés de la même façon, en appliquant par choix la méthode 2 b) prévue dans la recommandation de l'Autorité des Normes Comptables n° 2013-02 du 7 novembre 2013 modifiée en date du 5 novembre 2021. L'ajustement net d'impôt de 1,4 million d'euros en résultant est comptabilisé en date du 1er janvier 2021 par la contrepartie des Capitaux propres (Réserves).

1.K - ENREGISTREMENT DES PRODUITS ET DES CHARGES

Les intérêts et commissions assimilées sont comptabilisés pour leur montant couru, constaté prorata temporis. Les commissions assimilées aux intérêts comprennent notamment certaines commissions perçues lorsque celles-ci sont incorporées dans la rémunération des prêts (frais de dossier). Les coûts marginaux de transaction que la Banque supporte à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition d'un concours font également l'objet d'un étalement sur la durée de vie effective du crédit.

Les commissions non assimilées à des intérêts et correspondant à des prestations de service sont enregistrées à la date de réalisation de la prestation ou de façon proratisée sur la durée du service rendu lorsque celui-ci est continu.

1.L - COÛT DU RISQUE

La rubrique « coût du risque » comprend les charges résultant de la manifestation de risques de contrepartie et de crédit, litiges et fraudes inhérents à l'activité bancaire réalisée avec des tiers.

Les dotations nettes aux provisions ne relevant pas de tels risques sont classées dans les rubriques du compte de résultat correspondant à leur nature.

1.M - IMPOT SUR LES SOCIETES

L'impôt sur les bénéfices constitue une charge de la période à laquelle se rapportent les produits et les charges, quelle que soit la date de son paiement effectif.

Lorsque la période sur laquelle les produits et les charges concourant au résultat comptable ne coïncide pas avec celle au cours de laquelle les produits sont imposés et les charges déduites, BNP Paribas Personal Finance comptabilise un impôt différé, déterminé selon la méthode du report variable prenant pour base l'intégralité des différences temporaires entre les valeurs comptables et fiscales des éléments du bilan et les taux d'imposition applicables dans le futur dès lors qu'ils ont été votés.

Les impôts différés actifs font l'objet d'un enregistrement comptable tenant compte de la probabilité de récupération qui leur est attachée.

1.N – PARTICIPATION DES SALARIES

Conformément à la réglementation française, BNP Paribas Personal Finance enregistre le montant de la participation dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né. La dotation est inscrite dans la rubrique « Frais de personnel ».

2 - NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2021

2.A - INTERETS PRODUITS ET CHARGES ASSIMILES

En milliers d'euros	Exercice 2021		Exercice 2020	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Etablissements de crédit	73 662	(275 096)	184 450	(342 597)
Comptes à vue, prêts et emprunts	56 028	(217 783)	164 287	(281 791)
Titres reçus (donnés) en pension livrée	-	(1 006)	-	(1 525)
Prêts subordonnés	17 634	(56 307)	20 163	(59 281)
Clientèle	854 675	(11 889)	963 951	(13 334)
Comptes à vue, prêts et comptes à terme (*)	853 829	(11 637)	962 953	(12 282)
Prêts subordonnés	846	(252)	998	(1 052)
Dettes représentées par un titre	-	-	7	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	114 067	(388)	84 713	(1 286)
Titres de placement	114 067	(388)	84 713	(1 286)
Titres d'investissement	-	-	-	-
Instruments de macro-couverture	89 064	(124 056)	69 221	(117 845)
Produits et charges d'intérêts	1 131 468	(411 429)	1 302 342	(475 062)

* En 2021, un ajustement de -28 millions d'euros a été enregistré au titre des stocks de commissions assimilées aux intérêts sur des prêts ayant été titrisés.

2.B - REVENUS DE TITRES A REVENU VARIABLE

En milliers d'euros	Exercice 2021	Exercice 2020
Titres de placement et assimilés	8	8
Participations et autres titres détenus à long terme	35 868	34 250
Parts dans les entreprises liées	114 667	600 671
Revenus des titres à revenu variable	150 543	634 929

2.C - COMMISSIONS NETTES

En milliers d'euros	Exercice 2021		Exercice 2020	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Opérations bancaires et financières	63 815	(32 606)	85 957	(43 930)
Opérations avec la clientèle	63 671	(30 987)	86 187	(42 821)
Autres	144	(1 619)	(230)	(1 109)
Prestations de services financiers	53 134	(16 381)	46 262	(17 709)
Produits et charges de commissions	116 949	(48 987)	132 219	(61 639)

2.D - GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATIONS

En milliers d'euros	Exercice 2021	Exercice 2020
Résultat sur opérations des instruments financiers	-	-
Résultat sur opérations de change	1 260	(1 136)
Pertes sur portefeuille de négociation	1 260	(1 136)

2.E - AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

Sont notamment enregistrées dans ce poste :

- les ristournes et commissions diverses rétrocédées par les compagnies d'assurance qui participent à la couverture des risques liés aux opérations de crédit,
- les commissions provenant du placement auprès de la clientèle de produits d'assurance vie, de capitalisation et d'assistance,
- les quotes-parts de résultats de sociétés en participation et des sociétés en nom collectif dont la société est membre.

Les encours de crédits gérés dans des sociétés en participation dont BNP Paribas Personal Finance est membre, et qui ne figurent pas à son propre bilan, ont évolué de la manière suivante :

En milliers d'euros	Exercice 2021	Exercice 2020
-SEP avec des partenaires du monde de la distribution	2 163 675	2 157 909
-SEP avec des partenaires du monde financier	941 994	1 106 620
TOTAL	3 105 669	3 264 529

BNP Paribas Personal Finance s'est associé avec des partenaires dans le cadre de sociétés en participation. A ce titre, la société perçoit de celles-ci des produits qui rémunèrent ses apports aux opérations de crédit communes sous forme de quotes-parts de résultat. En contrepartie, elle enregistre directement dans ses comptes, sans passer par les résultats des sociétés en participation, les charges qui lui incombent au titre de la réalisation des apports.

Les encours gérés peuvent être portés, selon les cas, soit au bilan d'un autre associé de la société en participation ayant le statut d'établissement financier, celui-ci pouvant être une société détenue conjointement par BNP Paribas Personal Finance et son partenaire, soit directement au bilan de BNP Paribas Personal Finance.

Les produits dégagés par les opérations de crédit communes, c'est à dire la quote-part de résultat lui revenant, sont inclus dans les " Autres produits d'exploitation bancaire ".

2.F - DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Dans ce poste a été constatée la dépréciation du mali de fusion de la Bulgarie en 2021.

Suite à la transformation de sa filiale BNP Paribas Personal Finance EAD en succursale, un mali de fusion a été constaté en 2018 dans les comptes de BNP Paribas Personal Finance pour un montant de 148 millions d'euros.

Un test de dépréciation de ce mali a été réalisé et a conduit à constater une dépréciation de -76,5 millions d'euros au 31 décembre 2021.

2.G - COÛT DU RISQUE

En milliers d'euros	Exercice 2021	Exercice 2020
Dotations ou reprises nettes aux provisions de l'exercice	360 083	603 817
Clientèle et établissements de crédit	367 554	615 932
Engagements par signature	(7 064)	(12 053)
Titres	(407)	(62)
Créances irrécouvrables	(782 961)	(961 683)
Récupération sur créances amorties	102 429	42 048
Coût du risque	(320 449)	(315 818)

2.H - GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES

En milliers d'euros	Exercice 2021		Exercice 2020	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Participations et autres titres détenus à long terme	4 599	(16 900)	14 647	(18 714)
Cessions	-	-	-	-
Provisions	4 599	(16 900)	14 647	(18 714)
Parts dans les entreprises liées	89 255	(73 925)	30 652	(98 613)
Cessions	11	(63 292)	202	(16 056)
Provisions	89 244	(10 633)	30 450	(82 557)
Immobilisations d'exploitation	1 122	(234)	4 608	(7 963)
Total	94 976	(91 059)	49 907	(125 290)
Gains nets sur actifs immobilisés	3 917		(75 383)	

2.I - IMPOT SUR LES BENEFICES

La société est membre du groupe d'intégration fiscale dont BNP PARIBAS est la société-mère. Le poste « Impôt sur les sociétés » se décompose comme suit :

En milliers d'euros	Exercice 2021	Exercice 2020
Impôts courants de l'exercice	100 693	(22 605)
Impôts différés de l'exercice	21 416	(11 593)
Impôt sur les bénéfices	122 109	(34 198)

Le 21 décembre 2021, la convention d'intégration fiscale France du Groupe BNP Paribas dont BNP Paribas Personal Finance est membre a été modifiée par voie d'avenant avec application au 1er janvier 2021.

Pour une période de 5 ans, les économies d'impôt réalisées par le groupe fiscal BNP Paribas du fait de l'imputation des déficits provenant de BNP Paribas Personal Finance donneront lieu au reversement d'une somme équivalente par BNP Paribas à BNP Paribas Personal Finance. Le produit d'impôt ainsi généré au titre de l'année 2021 est de 115 millions d'euros.

3 - NOTES RELATIVES AU BILAN AU 31 DECEMBRE 2021

3.A - OPERATIONS EN DEVISES

En milliers d'euros	2021	2020
Actif	3.719.913	3 522 495
Passif	2.135.380	2 013 671

Ces opérations concernent principalement les titres de participation et d'entreprises liées, les créances à la clientèle et le refinancement correspondant.

3.B - CREANCES ET DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

En milliers d'euros	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Prêts et créances	3 555 414	5 838 142
Comptes ordinaires débiteurs	478 739	886 120
Comptes à terme et prêts	2 451 533	4 327 988
Prêts subordonnés	625 142	624 034
Prêts et créances sur les établissements de crédit avant dépréciation	3 555 414	5 838 142
<i>Dont créances rattachées</i>	<i>7 281</i>	<i>24 687</i>
- Créances ratt. hors prov (montant brut)	7 281	24 687
- Créances ratt. prov	-	-
Dépréciations relatives aux prêts et créances sur les EDC	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit nettes de dépréciation	3 555 414	5 838 142

En milliers d'euros	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Dépôts et emprunts	20 073 305	23 088 029
Comptes ordinaires créditeurs	159 057	179 450
Comptes à terme et emprunts	19 914 248	22 908 579
Titres et valeurs donnés en pension	174 798	205 380
Dettes envers les établissements de crédit	20 248 103	23 293 409
<i>Dont dettes rattachées</i>	<i>63 660</i>	<i>62 032</i>

3.C - OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

En milliers d'euros	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Prêts et créances	19 479 529	20 731 969
Crédits à la clientèle	19 028 730	20 445 941
Prêts à la clientèle financière	391 563	217 480
Prêts subordonnés	59 236	68 548
Opérations avec la clientèle avant dépréciation - Actif	19 479 529	20 731 969
<i>Dont créances rattachées</i>	89 308	88 993
<i>Dont décotes sur crédits restructurés</i>	(38 008)	(107 034)
<i>Dont créances douteuses</i>	2 206 257	2 368 636
<i> Dont créances douteuses compromises</i>	1 386 021	2 043 272
Dépréciations relatives aux créances sur la clientèle	(1 405 365)	(1 789 875)
Opérations avec la clientèle nettes de dépréciation - Actif	18 074 164	18 942 094

L'essentiel des crédits à la clientèle est constitué de prêts aux particuliers.

L'application de la nouvelle définition du défaut à partir du 1er janvier 2021 a entraîné une augmentation des prêts et créances douteuses de 551 M€ compensée par des cessions d'encours douteux compromis.

En milliers d'euros	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Comptes à terme	993 388	938 765
Comptes d'épargne à régime spécial	3 360	52 453
Autres sommes dues à la clientèle	271 225	346 067
Opérations avec la clientèle - Passif	1 267 973	1 337 285
<i>Dont dettes rattachées</i>	7 372	7 055

3.D - CESSIONS DE CREANCES (OPERATIONS DE TITRISATION)

En milliers d'euros	Date de création du fonds	Montant cédé à l'origine	Cessions complémentaires de l'exercice	Cessions complémentaires depuis l'origine	Capital restant dû	Boni au 31/12/2021
- Domos 2017	févr.-17	1 290 810	-	396 813	537 410	12 751
- Noria 2018-1	juin-18	1 600 000	-	857 151	419 404	24 785
- Autonoria 2019	sept.-19	950 000	-	403 421	465 176	4 035
- Noria 2020	sept.-20	1 750 000	605 246	763 444	1 389 803	8 563
- Noria 2021	juil.-21	900 000	130 507	130 507	873 758	(7 328)

Le fonds Noria 2021 a été mis en place en juillet 2021.

3.E - TITRES DETENUS

En milliers d'euros	31 décembre 2021	31 décembre 2020
	Valeur nette comptable	Valeur nette comptable
Placement	2 954 162	3 470 156
Investissement	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	2 954 162	3 470 156
Placement	92	92
Actions et autres titres à revenu variable	92	92
Participations	470 894	417 049
<i>dont provisions</i>	<i>(116 435)</i>	<i>(112 931)</i>
Autres titres détenus à long terme	214	236
<i>dont provisions</i>	<i>(1)</i>	<i>(3)</i>
Participations et autres titres détenus à long terme	471 108	417 285
Parts dans les entreprises liées	4 398 634	4 298 532
<i>dont provisions</i>	<i>(146 416)</i>	<i>(209 524)</i>
Parts dans les entreprises liées	4 398 634	4 298 532

L'évolution des titres de participation, autres titres détenus à long terme et parts dans les entreprises liées au cours de l'exercice est présentée ci-après :

En milliers d'euros	Valeurs brutes					Provisions					Valeurs nettes	
	01/01/2021	Acquisitions	Remboursements et cessions	Transferts et autres	31/12/2021	01/01/2021	Dotations	Reprises	Autres variations	31/12/2021	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Participations et ATDLT (note 3.E)	530 219	70 084	(12 759)	-	587 544	112 933	7808	(4 305)	-	116 436	471 108	417 285
<i>Dont mali de fusion sur titres de participation</i>	<i>100 000</i>				<i>100 000</i>	<i>30 721</i>	<i>6 285</i>			<i>37 006</i>	<i>62.994</i>	<i>69.279</i>
Parts dans les entreprises liées (note 3.E) *	4 508 056	121 694	(90 297)	5 597	4 545 050	209 524	6 911	(70 019)	-	146 416	4 398 634	4 298 532
<i>* dont Mali de fusion sur immobilisations financières</i>	<i>183.647</i>				<i>183.647</i>	<i>61.336</i>		<i>(11 336)</i>		<i>50.000</i>	<i>133.647</i>	<i>122.311</i>
Immobilisations financières	5 038 275	191 778	(103 056)	5 597	5 132 594	322 457	14 719	(74 324)	-	262 852	4 869 742	4 715 817

3.F – OPERATIONS DE CREDIT BAIL

En milliers d'euros	31 décembre 2020	Acquisitions	Cessions	31 décembre 2021
Valeurs brutes	182.769	45.262	(28.253)	199.778
Amortissements	(82.883)	(29.871)	18.320	(94.434)
Valeur nette comptable	99.886	15.391	(9.933)	105.344
Créances rattachées	2.483			2.370
Créances douteuses	5.953			1.703
Dépréciation pour créances douteuses	(4.632)			(1.278)
Opérations de crédit bail	103.690	15.391	(9.933)	108.139

3.G – IMMOBILISATIONS D'EXPLOITATION

En milliers d'euros	31 décembre 2021			31 décembre 2020
	Montant brut	Amort. et provisions	Montant net	Montant net
Logiciels informatiques	828.710	(708.460)	120.250	119.204
Autres immobilisations incorporelles	932.282	(767.189)	165.093	252.672
Dont Immobilisations incorporelles - Mali de Fusion	878.080	(764.943)	113.137	194.881
Immobilisations incorporelles	1.760.992	(1.475.649)	285.343	371.876
Terrains et constructions	22.811	(13.728)	9.083	9.569
Equipement, mobilier, installations	129.378	(109.163)	20.215	16.980
Immobilisations corporelles	152.189	(122.891)	29.298	26.549
TOTAUX	1.913.181	(1.598.540)	314.641	398.425

3.H - AUTRES ACTIFS ET PASSIFS

En milliers d'euros	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Etat impôts et taxes *	195 699	77 273
Avances permanentes aux GIE	24 871	27 866
Autres actifs divers	175 562	192 020
Autres actifs	396 132	297 159

En milliers d'euros	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Etat impôts et taxes	15 646	17 844
Dépôts de garantie	982	1 414
Autres passifs divers	392 565	633 421
Autres passifs	409 193	652 679

* La Loi de Finances 2018 prévoit l'abaissement du taux d'impôt sur les sociétés en France pour l'ensemble des sociétés pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019 jusqu'en 2022 pour arriver à un taux de 25 %.

3.I - COMPTES DE REGULARISATION

En milliers d'euros	Exercice 2021	Exercice 2020
Produits à recevoir	255 995	262 326
Valeurs à l'encaissement	3 225	3 655
Charges constatées d'avance	16 681	15 947
Autres comptes de régularisation débiteurs	11 958	18 391
Comptes de régularisation - actif	287 859	300 319

En milliers d'euros	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Réévaluation des instruments dérivés et de change	-	-
Charges à payer	374 863	357 761
Comptes d'encaissement	4 301	706
Produits constatés d'avance	20 050	24 765
Autres comptes de régularisation créditeurs	47 070	46 113
Comptes de régularisation - passif	446 284	429 345

3.J – PROVISIONS

En milliers d'euros	31 décembre 2020	Dotations	Reprises	Autres variations	31 décembre 2021
Provisions pour engagements sociaux	40 690	5 630	(6 613)	(1 909)	37 798
Provisions pour engagements par signature	61 116	7 727	(16 305)	-	52 538
Autres provisions	61 626	141 102	(34 247)	25	168 506
Provisions	163 431	154 459	(57 165)	(1 884)	258 842

Le poste Autres Provisions intègre notamment les provisions destinées à couvrir le risque sur les prêts en devises.

Prêts en devises Helvet Immo

Il existe deux volets judiciaires en cours sur le litige Helvet Immo.

Volet pénal :

Le 26 février 2020 le Tribunal correctionnel de Paris a jugé BNP Paribas Personal Finance coupable de pratique commerciale trompeuse et de recel de ce délit. BNP Paribas Personal Finance est condamnée à payer une amende de 187.500 euros et à verser des dommages et intérêts en faveur des parties civiles. Le jugement est assorti de l'exécution provisoire sur les intérêts civils. BNP Paribas Personal Finance a interjeté appel de la décision du 6 Mars 2020. Par ailleurs, une demande en référé de suspension de l'exécution provisoire a également été initiée, mais celle-ci a été déboutée par une ordonnance du 25 septembre 2020. Les dommages et intérêts ont été versés aux parties civiles, sans préjudice de la procédure pendante devant la Cour d'appel de Paris. Aucun actif éventuel n'a été comptabilisé dans les comptes de l'exercice en contrepartie des versements effectués.

Volet civil :

Le 10 Juin 2021, la CJUE a répondu a des questions préjudicielles des juges français portant sur les critères d'appréciation du caractère abusif des clauses contractuelles, ainsi que sur la prescription de l'action en constatation des clauses abusives et de l'action en restitution qui en découle.

Des audiences devant les Cours de Cassation françaises se tiendront en 2022.

3.K - DETTES SUBORDONNEES

En milliers d'euros	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Dettes subordonnées remboursables	1 944 550	1 986 724
Dettes rattachées	5 368	5 761
Dettes subordonnées	1 949 918	1 992 485

Ces emprunts subordonnés remboursables sont échéancés de la manière suivante :

En milliers d'euros	TOTAL	Durée restant à courir			
		Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts à durée déterminée	1 949 918				1 949 918

4 – ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

4.A - ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

Les engagements de financement donnés sont relatifs aux crédits accordés à la clientèle non encore financés. Les engagements de financement reçus correspondent principalement à des lignes de refinancement accordées par BNP PARIBAS.

4.B - ENGAGEMENTS DE GARANTIE

Les engagements de garantie donnés concernent essentiellement les garanties que BNP Paribas Personal Finance accorde pour couvrir le risque de défaillance de ses filiales lorsque ces dernières empruntent auprès des banques, et des garanties accordées à des filiales du groupe BNP PARIBAS.

4.C - ENGAGEMENTS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

Les opérations sur instruments financiers à terme figurant au hors-bilan sont engagées dans le cadre de la couverture des fluctuations de taux et de change. Les montants notionnels des divers instruments financiers utilisés sont présentés ci-après :

En milliers d'euros	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Opérations fermes de gré à gré	19 879 662	18 902 200
<i>dont swaps de taux</i>	19 879 662	18 902 200
<i>dont swaps de devises</i>	0	0
TOTAL	19 879 662	18 902 200

5 – REMUNERATIONS ET AVANTAGES CONSENTIS AU PERSONNEL

En milliers d'euros	Exercice 2021	Exercice 2020
Salaires et traitements	(339 130)	(336 963)
Charges sociales et fiscales	(204 338)	(183 234)
Participation et Intéressement des salariés	(36 572)	(29 841)
Total frais de personnel	(580 040)	(550 038)

Les effectifs moyens permanents en 2021 se décomposent comme suit :

Effectif au	Exercice 2021	Exercice 2020
<i>Dont cadres</i>	4 501	4 528
<i>Dont techniciens de la banque</i>	3 635	3 927
Total BNP Paribas Personal Finance	8 136	8 455

Le montant global des rémunérations versées aux membres des organes de direction et d'administration s'est élevé à 2 347 milliers d'euros en 2021 contre 2 241 milliers d'euros en 2020.

6 - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

6.A – TABLEAU DE PASSAGE DES CAPITAUX PROPRES

En milliers d'euros	Capital	Primes d'émission et autres primes	Résultat et réserves de la période	Total capitaux propres
Capitaux propres au 31 décembre 2019	546.602	3.869.985	1.565.071	5.981.658
Distribution de report à nouveau	-	-	-	-
Augmentations de capital	-	-	-	-
Provisions réglementées	-	-	38	38
Autres variations	-	-	195	195
Résultat de l'exercice 2020	-	-	228.863	228.863
Capitaux propres au 31 décembre 2020	546.602	3.869.985	1.794.167	6.210.754
Distribution de report à nouveau	-	-	-	-
Augmentations de capital	-	-	-	-
Provisions réglementées	-	-	501	501
Autres variations	-	-	1.217	1.217
Résultat de l'exercice 2021	-	-	(206.840)	(206.840)
Capitaux propres au 31 décembre 2021	546.602	3.869.984	1.589.045	6.005.632

6.B - ECHEANCES DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES

En milliers d'euros	Opérations		Durée restant à courir				
	à vue au jour le jour	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Dont Provisions	Total
EMPLOIS							
Caisse, banques centrales et CCP	42 384	74	-	-	-	-	42 458
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-
Créances sur les établissements de crédit	845 328	314 025	139 304	1 694 026	562 731	-	3 555 414
Opérations avec la clientèle et crédit-bail	997 832	923 780	1 644 779	7 392 970	7 222 942	(1 406 723)	18 182 303
Obligations et autres titres à revenu fixe	5 800	-	-	-	2 948 362	(5 651)	2 954 162
Actions et autres titres revenu variable	-	92	-	-	-	-	92
RESSOURCES							
Dettes envers les établissements de crédit et Banques Centrales et CCP	308 766	4 308 241	4 036 253	9 715 125	1 879 807	-	20 248 192
Opérations avec la clientèle	509 737	84 376	53 850	527 010	93 000	-	1 267 973
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-	-	-

6.C - ACTIFS DONNES ET RECUS EN GARANTIE

Le montant des crédits immobiliers donnés en garantie dans le cadre des contrats de garantie financière s'élève à 162 millions d'euros au 31 décembre 2021 contre 207 millions d'euros au 31 décembre 2020.

Le montant des engagements de garantie financière reçus s'élève à 49 millions d'euros au 31 décembre 2021 contre 141 millions d'euros au 31 décembre 2020.

6.D – EVENEMENTS POST CLOTURE

Le 24 février 2022, la Russie a envahi l'Ukraine. Le Groupe BNP Paribas Personal Finance n'est présent dans aucun des deux pays et n'est donc pas exposé directement par le conflit mais le Groupe pourrait être impacté par les conséquences économiques de la crise dont les impacts ne sont pas à ce jour mesurables.

6.E – INFORMATIONS RELATIVES AUX ENTREPRISES LIEES ET AUX ENTREPRISES AYANT UN LIEN DE PARTICIPATION

En milliers d'euros	Sociétés liées	Sociétés avec lien de participation
HORS BILAN		
Engagements donnés en faveur d'établissements de crédit	1 315 095	115
Engagements reçus d'établissements de crédit	196 200	-

Sont considérées comme entreprises liées, toutes les entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans les comptes consolidés de BNP PARIBAS.

6.F - INFORMATIONS SUR LES FILIALES, PARTICIPATIONS ET PARTS SOCIALES

Libellé titre	SIREN	Dev.	Capital	Réserves et RAN avant affectation des résultats	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	PNB	Capital	Réserves et RAN avant affectation des résultats	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	PNB	Quote-part de capital détenue
			en milliers de devises				en milliers d'euros				en %

I - Renseignements détaillés sur chaque filiale et participation dont la valeur nette excède 1% du capital de BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE

1. Filiales (détenues à + de 50%)

Banco Cetelem SAU 3-3e Calle Rebam 28045 Madrid Espagne		EUR	64.385	725.528	-18.310	344.763	64.385	725.528	-18.310	344.763	100%
BNPP Personal Finance Pays-Bas Maren Meesweg 97, 3068 av., Rotterdam		EUR	14.807	-14.757	2.975	33.165	14.807	-14.757	2.975	33.165	100%
Cetelem America Ltda Al. Tocantins, 280 - Térreo Frente - Alphaville - Barueri - SP 20.030-021 Rio de Janeiro Brésil		BRL	1.062.872	609.402	16.668	16.771	167.589	96.088	2.628	2.644	100%
Magyar Cetelem Bank ZRT Tolgya utca 1-3 1024 Budapest Hongrie		HUF	3.985.000	38.110.170	-5.421.055	11.344.251	10.773	103.030	-14.656	30.669	100%
Cetelem Servicos Ltda Av Paulista 1106 11 Andar SAO PAULO 01310-914 Brésil		BRL	30.001	-178	5.116	6.051	4.730	-28	807	954	100%
Cofica Bail 1 Boulevard Haussmann 75009 Paris France	399181924	EUR	14.486	81.510	30.176	44.250	14.486	81.510	30.176	44.250	100%
Cofiplan 1 Boulevard Haussmann 75009 Paris France	412768160	EUR	9.466	37.074	4.430	8.787	9.466	37.074	4.430	8.787	100%
Creation Financial Services Ltd Chadwick House Blendheim Court B91 2AA Solihull Royaume Uni		GBP	59.703	-25.659	11.791	31.966	70.978	-30.505	14.018	38.003	100%
Crédit Moderne Antilles Guyane rue René Rabat ZI JARRY 97122 BAIE MAHAULT Guadeloupe	341891653	EUR	18.727	24.911	23.548	58.382	18.727	24.911	23.548	58.382	100%
Crédit Moderne Océan Indien 22 Rue Pierre Aubert 97490 Sainte-Clotilde Réunion	333353944	EUR	4.576	36.841	25.735	51.396	4.576	36.841	25.735	51.396	98%
Domofinance 1 Boulevard Haussmann 75009 Paris France	450275490	EUR	53.000	32.031	10.435	33.117	53.000	32.031	10.435	33.117	55%
Ekspres Bank AS Oldenburg Allé 3 2630 Taastrup Danemark		DKK	291.500	1.930.745	39.243	529.124	39.197	259.619	5.277	71.149	100%
Findomestic Banca SPA 48 Via Jacopo da Diacceto 50123 Firenze Italie		EUR	659.435	966.260	212.202	1.019.932	659.435	966.260	212.202	1.019.932	100%
BNPP Personal Finance South Africa Ltd Liberty Grande CNR Voortrekker rd & Vanguard drive 7460 Goodwood Afrique du Sud		ZAR	4	593.467	85.616	96.449	0	32.609	4.704	5.300	100%
TEB Finansman AS Gayrettepe Mahallesi Yener Sokak n°1 34353 Besiktas / Istanbul Turquie		TRY	71.626	345.808	61.779	138.573	4.732	22.848	4.082	9.156	86%
Cetelem SA de CV (EX- BNPP Personal Finance SA de CV) 115 Paseo de la Reforma Piso 5, Cdonia Lomas de Chapultepec: 11000 Mexico D.F Mexique		MXN	3.648.417	2.022.344	894.503	2.242.557	156.315	86.647	38.325	96.082	100%

2. Participations (détenues entre 10 et 50%)

Axa Banque Financement 203-205 Rue Carnot - 94138 Fontenay Sous Bois Cedex France	348211244	EUR	33.855	36.574	742	0	33.855	36.574	742	0	35%
Carrefour Banque 1 Place Copernic 91080 Courcouronnes France	313811515	EUR	101.347	349.762	19.107	0	101.347	349.762	19.107	0	40%
Iqera Services 186 Avenue de Grammont 37000 Tours France	348884594	EUR	1.665	11.622	788	0	1.665	11.622	788	0	25%
Opel Bank 1, avenue du marais 95105 Argenteuil cedex France	562068684	EUR	101.930	1.167.681	67.545	98.395	101.930	1.167.681	67.545	98.395	50%
Servicios Financieros Carrefour EFC SA 11-9a Calle Juan Esplandiu 28007 Madrid Espagne		EUR	18.567	376.891	42.682	0	18.567	376.891	42.682	0	40%
Suning Consumer Finance Co Ltd 88 Qu Huaihai Lu Nanjing Chine		CNY	600.000	29.477	-102.070	0	82.668	4.061	-14.063	0	15%
Union de Creditos Inmobiliarios SA 3 Rue Retama Madrid Espagne		EUR	114.138	316.516	-98.446	73.317	114.138	316.516	-98.446	73.317	40%
Genius Auto Finance Co Ltd 308 Jinkang Road Pudong New Area Shanghai Chine		CNY	4.000.000	1.477.172	1.060.156	2.493.992	551.123	203.526	146.069	343.624	20%
Evollis 22-26 Quai de Bataclan 33000 Bordeaux	530612571	EUR	143	1.917	-159	0	143	1.917	-159	0	41%
Zhejiang Wisdom Puhua Financial Leasing Co Ltd No 88 Qixing Avenue, Meishan, Bellun District, Ningbo City, Zhejiang Province		CNY	731.284	652.876	46.358	207.431	100.757	89.954	6.387	28.580	20%

Liste des sociétés dont BNP Paribas PERSONAL FINANCE est associé indéfiniment responsable.

Sociétés en nom collectif

- CORELIM 1, boulevard Haussmann, 75009 Paris
- Groupements d'intérêt économique
- NEUILLY CONTENTIEUX 143, Rue Anatole France 92300 Levallois Perret
- GEP CB 1, boulevard Haussmann, 75009 Paris
- GAM CB 1, boulevard Haussmann, 75009 Paris
- GIE CARTE BANCAIRE 151 Bis, rue St Honoré, 75001 Paris

Les données sont issues des liasses établies en normes IFRS utilisées pour l'établissement des comptes consolidés au 31/12/2021.

6.G - IDENTIFICATION DE LA SOCIETE CONSOLIDANTE

BNP Paribas Personal Finance est consolidée par intégration globale dans les comptes de BNP Paribas ayant son siège 16, boulevard des Italiens, 75009 Paris.

6.H - RAPPORT DE GESTION

Le rapport de gestion est tenu à la disposition des actionnaires à l'adresse du siège administratif de la société situé 143 rue Anatole France 92300 LEVALLOIS-PERRET.

mazars

61, rue Henri Regnault
92 075 PARIS LA DEFENSE CEDEX

Deloitte.

6, place de la pyramide
92 908 PARIS LA DEFENSE CEDEX

BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2021

BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE

Société anonyme
1, boulevard Haussman – 75009 Paris
RCS Paris 542 097 902

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

À l'assemblée générale de la société BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Paris La Défense, le 14 avril 2022

Les commissaires aux comptes

Mazars

Deloitte & Associés

Laurence Dubois

Alexandra KRITCHMAR

Laurence DUBOIS

BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE
Société anonyme au capital de 546.601.552 euros
Siège social : 1, boulevard Haussmann – 75009 PARIS
542 097 902 RCS Paris

EXTRAIT DU
PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE
DU 29 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt deux, le 29 avril à 11h00, les actionnaires de BNP Paribas Personal Finance se sont réunis au 143 rue Anatole France, à Levallois-Perret (92300), en Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire sur la convocation faite par le Conseil d'administration.

Les Commissaires aux Comptes ont été régulièrement convoqués à la présente Assemblée ; le cabinet Deloitte & Associés et le cabinet Mazars sont absents et excusés.

En l'absence du Président du Conseil d'administration et en sa qualité de mandataire de BNP Paribas, actionnaire de la Société, M. Jean-François SIMON préside la présente Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire.

Le Président appelle au bureau en qualité de scrutateur M. Vincent GUYOT, représentant Antin Participation 5.

Mme Christine CEZA est désignée comme secrétaire.

Le bureau est ainsi constitué.

Assiste également à la réunion :

- Mme Adeline LE COQUIL, Directrice financière de BNP Paribas Personal Finance,
- M. Jean-Louis GRABEY, représentant des salariés.

La feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau permet de constater que les actionnaires possédant la totalité des actions ayant le droit de vote et composant le capital social, sont présents ou représentés.

L'Assemblée, réunissant plus que le quorum requis par la loi, peut donc valablement délibérer en la forme ordinaire et extraordinaire.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la copie de la lettre de convocation des actionnaires ;
- la copie des lettres de convocation adressées aux Commissaires aux comptes, et les avis de réception ;
- la copie des lettres de convocation adressées aux Représentants du Personnel ;
- la feuille de présence de l'Assemblée ;
- les pouvoirs des actionnaires représentés par les mandataires ;
- un exemplaire des statuts de la société ;
- le rapport de gestion du Conseil d'Administration ;
- le rapport sur le Gouvernement d'Entreprise, inclus dans le rapport de gestion ;
- les rapports des Commissaires aux Comptes ;
- les comptes annuels ;
- les comptes consolidés ;
- le texte des résolutions proposées.

L'ensemble des documents prévus par la loi ont été adressés ou tenus à la disposition des actionnaires au siège social, dans les conditions et pendant le délai fixé par la loi.

Le Président déclare que la Société n'a été saisie d'aucune demande d'inscription à l'ordre du jour de nouveaux projets de résolutions émanant d'actionnaires.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il rappelle que l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire a été convoquée à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :

1. Rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société et du Groupe pendant l'exercice 2021 et sur les décisions proposées à l'Assemblée ; Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels au 31 décembre 2021 ;
2. Approbation des comptes annuels et affectation du résultat ;
3. Approbation des comptes annuels consolidés ; Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2021 ;

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

9. Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités légales.

A la demande du Président, Mme LE COQUIL présente et commente brièvement l'activité et les résultats de l'exercice 2021 du Groupe retracés dans le rapport de gestion du Conseil d'administration puis rend compte des travaux et rapports des Commissaires aux Comptes.

Le Président de séance déclare ensuite la discussion ouverte.

Aucune demande d'explication ou observation n'étant formulée par les actionnaires, le Président soumet les résolutions au vote des actionnaires.

A titre ordinaire

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, approuve le rapport du Conseil d'administration sur la situation et l'activité de la Société pendant l'exercice 2021 et toutes les opérations qui y sont mentionnées.

Elle prend acte des rapports des Commissaires aux Comptes établis en application des articles L.225-100 du Code de commerce dont elle accepte les conclusions.

L'Assemblée Générale approuve les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2021 et constate l'existence d'un résultat net de – 206 840 098,73 euros.

L'Assemblée Générale approuve le montant des dépenses et charges somptuaires au titre de l'article 39-4 du Code général des impôts s'élevant à 816 407 euros au 31 décembre 2021.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, constatant l'existence d'un résultat social négatif de -206 840 098,73 euros et d'un report à nouveau bénéficiaire disponible de 1 490 709 944,40 euros, décide d'affecter ces résultats de la façon suivante :

En euros	
Perte Nette	- 206 840 098,73
Report à nouveau	1 490 709 944,40
Total	1 283 869 845,67
Emploi	
Réserve légale	-
Réserve spéciale Œuvre originale	-
Réserve Prov Invest Libérée	-
Versement de Dividendes	-
Report à nouveau Créancier	1 283 869 845,67
Total	1 283 869 845,67

Après affectation des résultats, le compte de Report à Nouveau apparaîtra ainsi créditeur pour un montant de 1 283 869 845,67 euros.

Il est rappelé :

- qu'au titre de l'exercice 2018, aucun dividende n'a été versé,
- qu'au titre de l'exercice 2019, aucun dividende n'a été versé,
- qu'au titre de l'exercice 2020, aucun dividende n'a été versé.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux Comptes et statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, approuve les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2021 qui font apparaître un résultat de 214 910 K€, la part du Groupe BNP Paribas Personal Finance s'établissant à 121 548 K€ au 31 décembre 2021.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

A titre extraordinaire

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire pour effectuer toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicité prévus par la législation en vigueur relatifs à l'ensemble des résolutions qui précèdent.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL



SECRETAIRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE
Christine CEZA

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2021

I-L'ACTIVITE

1.A - Evolutions de périmètre

En 2021, les évolutions de périmètre **les plus significatives** sont :

- Les entrées dans le périmètre de consolidation :
 - **Wisdom** au deuxième trimestre 2021 en mise en équivalence (20%) ; société leasing automobile en Chine avec le groupe Geely,
 - **PF Location** au quatrième trimestre 2021 en intégration globale ; Fintech française opérant dans les solutions de financement LLD.
- Les cessions :
 - **Laser Symag** en France au deuxième trimestre 2021,
- La liquidation de **Cetelem Algérie** au deuxième trimestre 2021.

En 2020, les évolutions de périmètre **les plus significatives** avaient été :

- Les entrées dans le périmètre de consolidation :
 - Des entités **RCS Bostwana et RCS Namibie** au second trimestre 2020.
 - De l'entité **XFera, joint-venture avec Mas Movil** en Espagne au troisième trimestre 2020.
- Les cessions :
 - **Oney Magyarország ZRT (Hongrie)** au deuxième trimestre 2020. Pour rappel, cette entité était détenue à 40% par BNP Paribas Personal Finance via sa filiale Magyar Cetelem Bank et BNP Paribas Personal Finance avait exercé son option de vente au quatrième trimestre 2019.
 - **Cetelem Bank LLC (Russie)** au quatrième trimestre 2020. BNP Paribas Personal Finance avait cédé sa participation dans Cetelem Bank LLC (entité détenue à 20,8%, mise en équivalence).
- La succursalisation de l'activité au **Portugal** au deuxième trimestre 2020 avec effet rétroactif comptable et fiscal au 1er janvier 2020 (sans impact sur les comptes consolidés).
- La fusion de **Projeo et Norrskan** avec PF SA en octobre 2020 (sans impact sur les comptes consolidés).

- **OPEL Vauxhall Finance**

- Fusion d'Opel Finance International (Pays-Bas) dans Opel Finance NV (Pays-Bas) le 31 juillet 2020.
- Opel Leasing (Allemagne et Autriche) : Restructuration dont succursalisation dans Opel Bank SA (France) au quatrième trimestre 2020 avec effet rétroactif au 1er janvier 2020 (sans impact dans les comptes consolidés).

1. B - Faits marquants

Au-delà des variations de périmètre mentionnées précédemment, les principaux faits marquants de l'année 2021 ont été les suivants :

- **Renouvellements / Nouveaux partenariats**

En 2021, le développement commercial de BNP Paribas Personal Finance dans le secteur de la Distribution et de l'Automobile a été soutenu avec la signature de nouveaux partenariats et le renouvellement de plusieurs accords :

- Renforcement du partenariat avec Stellantis : partenaire exclusif en Allemagne, Autriche et Royaume-Uni, avec une augmentation en cible des encours de crédit.
- Signature d'un partenariat stratégique exclusif avec Jaguar Land Rover dans le financement de la mobilité en Europe en coopération avec Arval et le métier Assurance.

- **Positive Banking**

Lancement du Green Car simulator, un outil implémenté en France sur la market place automobile en ligne permettant d'aider les clients à trouver le véhicule le plus adapté à leurs besoins, en tenant compte de leurs préoccupations écologiques.

Lancement en France, à destination des ménages modestes, d'une offre de LOA facilitant l'accès à des véhicules propres.

Nouveau partenariat avec Handi Auto Adapt, spécialisé dans l'adaptation de véhicules aux personnes à mobilité réduite. Cetelem propose à travers ce partenariat plusieurs offres qui permettent soit d'acquérir un véhicule aménagé, soit d'équiper un véhicule existant.

Mise en œuvre, à l'occasion des Semaines du Développement Durable, d'un programme d'animations et d'événements nationaux et locaux, pour que PF France fasse évoluer durablement ses pratiques numériques et réduise l'empreinte environnementale de ses activités.

Après la communauté des Activateurs de business positif, lancement de 2 nouvelles communautés Switch :

- celle des Eco-responsables dont l'objectif est de limiter les impacts environnementaux de l'activité de l'entreprise,
- celle des Collaborateurs citoyens qui rassemble tous ceux qui souhaitent s'investir en faveur de l'éducation financière des jeunes et de l'inclusion numérique via la Fondation Cetelem.

Certification Top Employer 2021 pour les filiales en France, Espagne, Italie, Portugal, Mexique, Grande-Bretagne, Afrique du Sud, Brésil.

Réorientation de l'approvisionnement de nos cartes afin de basculer vers des fournisseurs de cartes produites à partir de matériaux recyclés voire biodégradables (au Portugal, en Allemagne et en Italie)

1. C - Environnement économique

Après une année 2020 très fortement impactée par la pandémie, et l'entrée en récession de nombreux pays, l'année 2021 est caractérisée par un solide rebond, reflété par une croissance de 5.2 % du PIB en zone euro et dans l'Union européenne, ce grâce aux mesures politiques rapides et énergiques prises par les gouvernements et les institutions européennes pour amortir le choc subi ainsi qu'à la levée progressive des mesures de confinement.

Dans la zone euro, le premier trimestre de 2021 affichait un recul de 0.6% par rapport au dernier trimestre de 2020, dans la droite ligne du recul enregistré en fin d'année 2020. La reprise économique s'est matérialisée dès le deuxième trimestre 2021 (+2.2%) et a continué au troisième trimestre (+2.2%), les nouvelles mesures sanitaires au quatrième trimestre ont impacté l'activité qui ne progresse que de +0.3%.

L'année 2021 s'est terminée de façon variée selon les grandes économies de la zone euro.

- La France, deuxième économie de cette zone, a vu son PIB croître de 0,7% au quatrième trimestre et de 7% sur l'année.
- L'Espagne, la quatrième économie de cette zone, a annoncé une hausse de son PIB de 2% sur les trois derniers mois de 2021 et de 5 % sur l'ensemble de l'année.

En décembre 2021, le taux de chômage corrigé des variations saisonnières de la zone euro était de 7,0%, en baisse par rapport au taux de 8,2% de décembre 2020. Fin 2021, la zone euro comptait 11,5 millions de chômeurs soit une baisse de 1,8 millions par rapport à fin 2020

Sur les principaux marchés de BNP Paribas Personal Finance, les encours du crédit à la consommation ont enregistré des comportements différents.

- Sur le marché français, BNP Paribas Personal Finance a vu une baisse de ses encours sur les neuf premiers mois de l'année 2021, ils ont ensuite progressé sur le quatrième trimestre sans pour autant retrouver leurs niveaux de fin 2020.
- En Espagne et en Italie, le niveau d'encours a progressé, subissant tout de même un creux à l'été 2021 et au mois de décembre 2021.

1.D – Activité de BNP Paribas Personal Finance (données de gestion)

Sur l'année 2021, la production de nouveaux financements s'élève à 37,6 milliards d'euros, en progression de 10.1% par rapport à 2020. A périmètre et change constants, l'évolution s'établit à +9,3%.

- La production de crédits à la consommation (37,3 milliards d'euros) affiche une hausse de 10.3% (et de 9.5% à périmètre et change constants).
On notera une plus forte résilience du financement de véhicule qui représente 10,6 milliards d'euros en 2021, en hausse de 15,2% par rapport à 2020, les crédits à la consommation hors automobile étant en hausse de 8,5% par rapport à 2019.
- La production de crédits immobiliers (0,3 milliard d'euros) est en retrait de 15,4%.

Avec 81,6 milliards d'euros, les encours de crédits (*) sont en retrait de 1.2% par rapport à 2020 (et en retrait de 1,3% à périmètre et change constants).

- Les encours de crédit à la consommation (72,8 milliards d'euros) sont en progression de 0,7% par rapport à 2020 (et de 0,5% à périmètre et change constants).

- Les encours immobiliers (8,8 milliards d'euros) sont en recul de 14,6%.

(*) Les encours intègrent les encours de financement vendeurs.

II – FILIALES ET PARTICIPATIONS

Les informations relatives aux filiales et participations sont détaillées au § « I.1.A - EVOLUTIONS DE PERIMETRE ».

III – COMPTES CONSOLIDES DU GROUPE BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE

En 2021, le résultat d'exploitation s'élève à 302 millions d'euros, enregistrant une baisse de 54% par rapport à 2020.

Le produit net bancaire s'élève à 3 980 millions d'euros, en baisse de 8,1%.

Les frais généraux représentent une charge de 2 420 millions d'euros, en hausse de 1,8%.

La charge du risque s'établit à 1 258 millions d'euros, en baisse de 28,4%.

Le résultat net des entités mises en équivalence s'élève à +20 millions d'euros contre +1 million d'euros en 2020.

Les gains nets sur autres actifs immobilisés représentent un produit de 24 millions d'euros, à comparer à une charge de -67 millions d'euros en 2020.

La variation de goodwill génère un produit de 1 million d'euros en 2021 et 2020.

Le résultat courant avant impôts est un bénéfice de 347 millions d'euros, en hausse 164%.

Après déduction de l'impôt sur les bénéfices de 132 millions d'euros et des intérêts minoritaires à hauteur de 93 millions d'euros, le résultat net Part du Groupe constitue un profit de 122 millions d'euros, contre une perte de 121 millions d'euros en 2020.

Au 31 décembre 2021, le total du bilan s'élève à 92,1 milliards d'euros, soit une baisse de 4% par rapport au 31 décembre 2020. A l'actif, les créances sur la clientèle représentent 78,6 milliards d'euros en baisse de 1% et les créances sur établissements de crédit s'élèvent à 6,9 milliards d'euros.

Au passif, les dettes envers les établissements de crédit s'élèvent à 67,6 milliards d'euros (en baisse de 5,6 milliards d'euros), les dettes représentées par des titres à 6,5 milliards et les capitaux propres-part du Groupe, résultat de l'exercice 2021 inclus, à 8,5 milliards d'euros.

IV - COMPTES SOCIAUX

En 2021, les comptes sociaux de BNP Paribas Personal Finance, incluant ses succursales (République Tchèque, Slovaquie, Autriche, Bulgarie, Roumanie et Portugal), font ressortir un résultat net de -206,8 millions d'euros.

Le résultat courant avant impôt s'élève à -328,9 millions d'euros et comprend :

- Le résultat d'exploitation qui s'élève à -332,4 millions d'euros, se compose du produit net bancaire pour un montant de 1 255,1 millions d'euros, des frais généraux pour un montant de -1 267 millions d'euros et d'une charge du risque pour un montant de -320,5 millions d'euros.
- Les gains ou pertes sur actifs immobilisés de 3,9 millions d'euros.

Le total du bilan s'élève à 30,6 milliards d'euros.

A l'actif, les créances sur la clientèle représentent 18,1 milliards d'euros, tandis que les créances sur établissements de crédit et les obligations et autres titres à revenu fixe s'élèvent à 6,5 milliards d'euros. Les

participations et autres titres détenus à long terme et les parts dans les entreprises liées représentent 4,9 milliards d'euros.

Au passif, les dettes envers les établissements de crédit représentent 20,2 milliards d'euros.

Les capitaux propres, incluant le résultat de l'exercice, s'élèvent à 6 milliards d'euros.

Conformément à l'article R. 225-102 du Code de commerce le tableau des résultats des cinq derniers exercices est annexé au présent rapport (annexe 1).

Le montant global des dépenses et charges somptuaires visé au titre de l'article 39 - 4 du Code général des impôts est de 816 407 euros et correspond uniquement à la fraction des loyers non déductibles des véhicules loués.

V - EVENEMENTS MARQUANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Le 24 février 2022, la Russie a envahi l'Ukraine. Le Groupe BNP Paribas Personal Finance n'est présent dans aucun des deux pays et n'est donc pas exposé directement par le conflit mais le Groupe pourrait être touché par les conséquences économiques de la crise dont les impacts ne sont pas à ce jour mesurables.

VI - GESTION DES RISQUES FINANCIERS

La gestion des risques financiers, ainsi que l'exposition de la société aux risques de taux, de crédit, de liquidité, de trésorerie et de change sont décrites dans la note 4 des annexes aux comptes consolidés du Groupe BNP Paribas Personal Finance.

VII – PERSPECTIVE

Dans un contexte économique toujours marqué par la crise sanitaire, le secteur du crédit à la consommation évolue très rapidement face à de nouvelles attentes des clients et de nouveaux acteurs émergents. Ainsi Personal Finance évolue dans un paysage concurrentiel difficile, secoué par de profonds changements dans les modes de consommation et des évolutions réglementaires à venir notamment liées aux futures directives de l'Union Européenne.

Dans ce contexte, Personal Finance travaille à l'évolution de son Business model, avec moins d'exposition au risque et se donne pour objectif de :

- Activer tous les leviers afin d'accélérer vers une croissance durable et rentable
- Accélérer l'industrialisation et investir sur la technologie pour optimiser en permanence le modèle opérationnel
- Elargir notre offre et renforcer nos partenariats dans des secteurs clés en tirant davantage parti de la numérisation et d'un modèle intégré.

VIII - DELAIS DE PAIEMENT

Dans le poste « Autres passifs divers », les dettes fournisseurs de BNP Paribas Personal Finance s'élèvent à 7828 milliers d'euros au 31 décembre 2021 et se ventilent de la manière suivante, conformément à l'application de l'article D441-6 du Code de commerce.

Factures <i>reçues</i> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
Nombre de factures concernées	1431					798
Montant total des factures concernées TTC (en K€)	3 312	1 868	343	220	1 355	4 516
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	0,55%	0,31%	0,06%	0,04%	0,22%	0,75%

Les délais de paiement de référence utilisés sont les délais légaux.

Ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, BNPP Personal Finance considère qu'elles ne rentrent pas dans le périmètre des informations à produire.

Concernant les créances clients hors champ des opérations de banque et connexes, il s'agit principalement de créances envers des entités du groupe BNP Paribas.

L'annexe 6.B des états financiers sociaux sur les échéances des emplois et des ressources permet de donner une information sur la durée résiduelle des créances et dettes relatives aux clients de BNP Paribas Personal Finance.

IX - DECISIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE

Approbation des comptes – Affectation du résultat social

Si vous approuvez les comptes sociaux, par l'adoption de la première résolution, votre Conseil vous propose, en deuxième résolution, l'affectation suivante du bénéfice social, augmenté du report à nouveau antérieur :

En euros	
Perte Nette	- 206 840 098,73
Report à nouveau	1 490 709 944,40
Total	1 283 869 845,67
Emploi	
Réserve légale	-
Réserve spéciale Œuvre originale	-
Réserve Prov Invest Libérée	-
Versement de Dividendes	-
Report à nouveau Crédeur	1 283 869 845,67
Total	1 283 869 845,67

Il est proposé d'affecter le résultat 2021 en report à nouveau.

Il est rappelé qu'aucun dividende sur le résultat des exercices 2018, 2019 et 2020 n'a été versé.

Le ratio de fonds propres du sous-groupe BNP Paribas Personal Finance à fin décembre 2021, après prise en compte du résultat 2021, s'établit à 10,20% en Core Tier 1 et à 13,98% en ratio total.

Nos Commissaires aux Comptes vous font part, dans leur rapport, de leurs appréciations sur les comptes sociaux et les comptes consolidés.

Vous êtes ensuite invités au titre de la troisième résolution à approuver les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2021 qui font apparaître un bénéfice consolidé total de 215 millions d'euros, la part de BNP Paribas Personal Finance s'établissant à 122 millions d'euros au 31 décembre 2021.

Selon la quatrième résolution, votre Conseil vous demande de prendre acte du rapport spécial des Commissaires aux Comptes prévu par l'article L.225-38 du Code de commerce.

La cinquième et sixième résolutions ont pour objet la ratification des cooptations des administrateurs faites à titre provisoire par votre Conseil d'Administration au titre de l'année 2021.

La septième résolution a pour objet le vote consultatif relatif à l'enveloppe globale des rémunérations des personnes visées à l'article L. 511-71 du Code monétaire et financier.

A titre extraordinaire, la huitième résolution a pour objet le renouvellement de l'autorisation donnée le 17 Mai 2021 par l'Assemblée Générale au Conseil d'administration d'augmenter le capital social dans une limite de 300.000.000 euros, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Nous vous informons que conformément au dernier alinéa de l'article L.225-129-6 du Code de commerce, la société mère, BNP Paribas SA ayant mis en place un dispositif d'augmentation de capital dont peuvent bénéficier les salariés de votre société, votre Assemblée Générale n'a pas l'obligation de se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés.

Enfin, la neuvième et dernière résolution a pour objet de conférer tous pouvoirs nécessaires aux dépôts et publications prescrits par la loi.

Votre Conseil vous invite à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

X – ACTIVITES DE BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Conformément aux dispositions de l'article L. 232-1 du Code de commerce, votre Conseil vous informe que la Société n'a entrepris aucune action significative en matière de recherche et développement au cours de l'exercice écoulé.

XI - INFORMATIONS RELATIVES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Composition du Conseil d'administration

Au 31 décembre 2021, votre Conseil était composé de la façon suivante :

- Thierry LABORDE, Président du Conseil d'administration,
- Jean-Marie BELLAFIORE,
- Francine CALVET,
- Charlotte DENNERY,
- Sylvie DAVID-CHINO,
- Gildas GUYOT,
- Jean-Bertrand LAROCHE,
- Bruno SALMON,

- Caroline TCHECKHOFF,
- Alain Van GROENENDAEL.

Depuis le 17 mai 2021, la présidence du Conseil est confiée à M. Thierry LABORDE.

Direction générale

Entre le 1^{er} janvier 2021 et le 17 mai 2021, la Direction générale de la société a été assurée par Monsieur Laurent DAVID assisté de MM. Jean-Marie BELLAFIORE, Benoit CAVELIER et Jany GEROMETTA en qualité de Directeurs Généraux Délégués.

Depuis le 18 mai 2021, la Direction générale de la société est assurée par Madame Charlotte DENNERY, assistée à compter de cette date de MM. Jean-Marie BELLAFIORE, Benoit CAVELIER et Jany GEROMETTA en qualité de Directeurs Généraux Délégués nommés respectivement jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2023 sur les comptes de l'exercice 2022.

XII – MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous vous rappelons que le Commissariat aux comptes de votre société est confié à deux Commissaires aux comptes :

- le Cabinet Mazars représenté par Mme Alexandra KRITCHMAR pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer en 2023 sur les comptes de l'exercice 2022.
- le Cabinet Deloitte et Associés, en qualité de commissaire aux comptes titulaire représenté par Mme Laurence DUBOIS, pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer en 2024 sur les comptes de l'exercice 2023.

XIII – OPERATIONS EFFECTUEES PAR LA SOCIETE SUR SES PROPRES ACTIONS

Néant

XIV – PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE ET PLAN DE VIGILANCE

Les informations relatives aux performances extra-financières du groupe consolidé BNP Paribas Personal Finance et au plan de vigilance sont établies et publiées par BNP Paribas SA, société contrôlante de BNPP PF.

XV- COMPTES BANCAIRES INACTIFS

Ces comptes bancaires inactifs concernent les produits d'épargne.
Au 31 décembre 2021 :

- Nombre de comptes inactifs : 1 282.
- Montant total des dépôts et avoirs inscrits sur ces comptes : 1 288 299,91 euros.

- Nombre de comptes dont les dépôts et avoirs déposés à la CDC : 283.
- Montant total des dépôts et avoirs déposés à la CDC : 64 021,66 euros.

XVI - RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Conformément aux articles L. 225-37 et suivants du Code de commerce, le Conseil d'administration a établi le présent rapport sur le gouvernement d'entreprise de votre Société présenté au sein d'une section spécifique du rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCEES DANS TOUTE SOCIETE PAR CHACUN DES MANDATAIRES SOCIAUX DURANT L'EXERCICE

Conformément à l'article L. 225-37-4, 1° du Code de commerce, la liste des mandats et fonctions exercés figure en annexe 2 au présent rapport.

CONTROLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES - CONVENTIONS REGLEMENTEES

Vous allez prendre connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes.

Conformément à l'article L. 225-37-4, 2° du Code de commerce, votre Conseil vous indique qu'aucune convention réglementée visées à l'article L.225-38 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS DONNEES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN VUE D'AUGMENTATIONS DE CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4, 3° du Code de commerce, les délégations données au Conseil d'administration en vue d'augmentation de capital et l'usage qui en a été fait sont détaillées en annexe 3.

CHOIX DES MODALITES D'EXERCICE

Conformément aux principes bancaires européens applicables aux établissements de crédit dont découle le principe de dissociation des fonctions transposé aux dispositions de l'article L. 225-37-4, 4° du Code de commerce, votre Conseil vous rappelle que les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général sont dissociées au sein de votre Société.

Annexe 1

RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES DE Personal Finance SA

	2017	2018	2019	2020	2021
Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social (en euros)	529 548 810	529 548 810	546 601 552	546 601 552	546 601 552
b) Nombre d'actions émises	75 649 830	75 649 830	78 085 936	78 085 936	78 085 936
c) Nombre d'obligation convertibles en actions	-	-	-	-	-
Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	2 411 602 408	2 119 747 148	2 152 839 739	2 600 040 107	1 825 031 878
b) Bénéfice avant impôts, amortissements et provisions	900 498 980	422 725 850	420 343 493	675 011 153	147 880 488
c) Impôts sur les bénéfices	51 974 303	25 630 243	14 486 534	34 197 865	-122 108 613
d) Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	538 379 847	13 572 797	-302 591 052	228 862 439	-206 840 099
e) Montant des bénéfices distribués (1)	-	-	-	-	-
Résultats des opérations réduits à une seule action en euros					
a) Bénéfice après impôts, mais avant amortissements et provisions	11,22	5,25	5,20	8,21	3,46
b) Bénéfice après impôts amortissements et provisions	7,12	0,18	0,00	2,93	0,00
c) Dividende versé à chaque action (1)	-	-	-	-	-
Personnel					
a) Nombre de salariés au 31 décembre	6 695	8 655	8 212	8 455	8 136
b) Montant de la masse salariale	289 525 557	317 733 834	339 347 886	336 962 127	339 128 471
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, Oeuvres sociales, etc.)	159 558 523	143 243 168	135 959 614	127 174 719	133 730 869

(1) sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale du 29/04/2022

Annexe 2

Liste des mandats et fonctions exercées par les mandataires sociaux de BNP Paribas Personal Finance au 31.12.2021

PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET ADMINISTRATEUR :

Monsieur Thierry LABORDE **Directeur Général Délégué de BNP Paribas -
Responsable de Commercial, Personal Banking & Services**

(date de nomination : 17 mai 2021 ; terme du mandat en cours mai 2024)

En France :

- Administrateur de BNP Paribas Personal Finance et Président du Conseil d'administration,
- Administrateur de Arval Service Lease,
- Administrateur BNP Paribas Lease Group,
- Administrateur de EPI (European Payments Initiative) Interim Company,
- Gérant de SCI Taro & Associés – SCI familiale,
- Associé de SCI Lafleur – SCI familiale.

A l'étranger :

- Administrateur de BNL (Italie)
- Administrateur BNP Paribas Leasing Solutions (Luxembourg)

DIRECTEUR GENERAL ET ADMINISTRATEUR :

Madame Charlotte DENNERY

(En qualité de Directeur Général, date de nomination : 18 mai 2021, terme du mandat en cours mai 2023 - En qualité d'administrateur, date de 1^{ère} nomination : 28 novembre 2019, renouvelée le 18 mai 2020, terme du mandat mai 2023)

En France :

- Directeur Général et Administrateur de BNP Paribas Personal Finance,
- Administrateur de Arval Service Lease,
- Administrateur de FLOA (*nouveau mandat 2022*),
- Administrateur de Inetum,
- Administrateur de RMN Grand Palais,
- Administrateur de Fondation Culturespaces,
- Administrateur et Président du Conseil d'Administration d'Opel Bank – Membre du Comité des Nominations – Membre du Comité des Rémunérations,
- Gérant de SCI Arago 110 – SCI familiale,
- Gérant de SCI Chaignolles – SCI familiale.

A l'étranger :

- Administrateur Findomestic S.p.a (Italie),
- Administrateur de Banco Cetelem SAU (Espagne)

DIRECTEUR GENERAL DELEGUE ET ADMINISTRATEUR :

Monsieur Jean-Marie BELLAFIORE

(En qualité de Directeur Général Délégué, date de 1^{ère} nomination : 12 juin 2015 ; renouvelé le 18 mai 2021 ; terme du mandat en cours : mai 2023 – En qualité d’administrateur, date de 1^{ère} nomination : 12 juin 2015 ; renouvelé le 17 mai 2017 et le 18 mai 2020 ; terme du mandat en cours : mai 2023).

En France :

- Directeur Général Délégué et Administrateur de BNP Paribas Personal Finance,
- Administrateur de FLOA (*Nouveau mandat 2022*),
- Administrateur EVOLLIS,
- Membre du Conseil de surveillance de Loisirs Finance (*Démission du mandat en 2022*).

A l'étranger :

- Administrateur et Président du Conseil d’administration d’Alpha Crédit (Belgique).

DIRECTEURS GENERAUX DELEGUES :

Monsieur Benoit CAVELIER

(date de 1^{ère} nomination : 22 mai 2018 ; renouvelé le 18 mai 2021 ; terme du mandat en cours : mai 2023)

En France :

- Directeur Général Délégué de BNP Paribas Personal Finance.

A l'étranger :

- Président du Conseil d’administration de BNP Paribas Personal Finance South Africa Ltd (Afrique du Sud) et administrateur,
- Directeur Général de Cetelem Business Consulting (Shanghai) – Chine.

Monsieur Jany GEROMETTA

(date de 1^{ère} nomination : 22 mai 2018 ; renouvelé le 18 mai 2021 ; terme du mandat en cours : mai 2023)

En France :

- Directeur Général Délégué de BNP Paribas Personal Finance.

A l'étranger :

- Président du Conseil d’administration de Banco Cetelem (Espagne) et administrateur – Membre du Comité d’Audit – Membre du Comité des Nominations des Rémunérations,
- Administrateur de Findomestic Banca SPA (Italie) – Membre du Comité des Rémunérations – Membre du Comité des Nominations,
- Président du Conseil de surveillance de Magyar Cetelem Bank Zrt (Hongrie) – Membre du Comité de Risques – Participant au Comité des Rémunérations et au Comité des Nominations.

ADMINISTRATEURS :

Madame Francine CALVET

**Responsable RH des cadres Dirigeants BNP Paribas
(Jusqu'au 1 mars 2022)**

(date de nomination : 15 septembre 2021 ; terme du mandat en cours : mai 2024)

En France :

- Administrateur de BNP Paribas Personal Finance – Membre du Comité des Nominations,
- Membre du Conseil de Surveillance de BNP Paribas Real Estate,
- Administrateur de BNP Paribas Asset Management Holding – Membre du Comité des Rémunérations – Membre du Comité des Nominations.

Madame Sylvie DAVID-CHINO

Head of Regulatory Compliance - BNP Paribas

(date de 1^{ère} nomination : 24 mai 2016 ; renouvelée le 17 mai 2021 ; terme du mandat en cours : mai 2024)

En France :

- Administrateur de BNP Paribas Personal Finance – Membre du Comité des Risques.

Monsieur Gildas GUYOT

**Responsable des risques, Investment and Protection
Services - BNP Paribas**

(date de nomination : 18 mars 2020 ; renouvelé le 17 mai 2021 terme du mandat en cours : mai 2024)

En France :

- Administrateur de BNP Paribas Personal Finance - Président du Comité des Risques (*Démission du mandat le 15 mars 2022, remplacé par Monsieur Hugues MAISONNIER*),
- Administrateur de BNP Paribas Cardif.

Monsieur Jean-Bertrand LAROCHE

Directeur Général Adjoint BNP Paribas Cardif

(date de cooptation : 25 novembre 2021 ; terme du mandat en cours : mai 2024)

En France :

- Administrateur de BNP Paribas Personal Finance,
- Dirigeant effectif de BNP Paribas Cardif, Cardif Assurance Vie, Assurances Risques Divers,
- Président de Icare SA et Icare Assurance.

A l'étranger :

- Président de Cardif Vita (Italie) – Président du Comité des Rémunérations.

Monsieur Bruno SALMON

Administrateur indépendant

(date de 1^{ère} nomination : 29 octobre 2003; renouvelé le 17 mai 2021; terme du mandat en cours : mai 2024)

En France :

- Administrateur de BNP Paribas Personal Finance - Membre du Comité des nominations,
- Administrateur de VICAT - Membre du Comité des Rémunérations – Membre du Comité RSE,
- Administrateur et Vice-Président d'ADIE (association),
- Administrateur de YELLOAN (SAS),
- Administrateur d'ADMICAL (association).

Madame Caroline TCHEKHOFF

Administrateur indépendant

(date de 1^{ère} nomination : 27 août 2020; terme du mandat en cours : mai 2023)

En France :

- Administrateur de BNP Paribas Personal Finance – Membre du Comité des Risques,
- Présidente de Satya SAS.

Monsieur Alain VAN GROENENDAEL

Président Directeur Général d'Arval Service Lease

(date de 1^{ère} nomination : 12 mai 2009 ; renouvelé le 17 mai 2021 ; terme du mandat en cours : mai 2024)

En France :

- Administrateur de BNP Paribas Personal Finance - Membre du Comité des Nominations,
- Président Directeur Général d'Arval Service Lease,
- Administrateur de BNP Paribas Lease Group SA.

A l'étranger :

- Administrateur de Arval UK Group Ltd (Royaume-Uni),
- Administrateur d'Arval Service Lease Italia Spa (Italie),
- Administrateur d'Arval Service Lease SA Espana (Espagne).

Annexe 3 :

Tableau récapitulatif des délégations accordées par l'Assemblée Générale

Date Assemblée	Contenu de la délégation	Durée	Utilisation au titre de l'exercice écoulé
Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 17 Mai 2021	<p>L'Assemblée Générale, a délégué pour une durée de dix-huit mois à compter de l'Assemblée sa compétence à l'effet de décider sur ses seules délibérations d'augmenter le capital social en une ou plusieurs fois et sur ses seules décisions, le capital social d'un montant nominal maximum de 300 000 000 euros :</p> <ul style="list-style-type: none"> - soit par l'émission d'actions nouvelles à libérer par des versements en espèces ou par compensation avec des créances, avec ou sans prime d'émission, dont la souscription sera réservée par préférence aux propriétaires d'actions anciennes qui auront le droit de souscrire les actions nouvelles tant à titre irréductible que réductible, - soit par voie d'incorporation au capital de tout ou partie des réserves ou primes alors existantes, à effectuer par distribution d'actions gratuites ou par élévation du nominal des actions existantes ; - soit par mise en œuvre simultanée de ces procédés ; <p>L'Assemblée Générale a décidé de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions nouvelles émises dans le cadre de la délégation au profit de BNP PARIBAS SA et a délégué au Conseil d'Administration le soin d'arrêter le nombre d'actions à lui attribuer dans la limite d'un montant nominal de 300 000 000 euros pour l'ensemble des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation.</p> <p>L'Assemblée Générale a donné tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour procéder à cette ou à ces augmentations de capital dans la limite ci-dessus fixée, aux dates, dans les délais et suivant les modalités qu'il déterminera, en conformité avec les prescriptions statutaires et légales, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - fixer le nombre des actions nouvelles à émettre et leur date de jouissance ou le montant dont le nominal des actions existantes sera augmenté et, dans ce dernier cas, arrêter la date à partir de laquelle cette élévation du nominal portera jouissance, - fixer, en cas d'émission d'actions contre libération en espèces, le prix d'émission ainsi que toutes dates, délais et conditions pour l'exercice de tous droits de souscription réservés par préférence aux propriétaires d'actions anciennes, recueillir les souscriptions aux actions nouvelles et les versements y afférents ; répartir le solde de l'augmentation de capital si les souscriptions à quelque titre que ce soit, n'en ont pas absorbé la totalité, limiter éventuellement l'augmentation de capital au montant des souscriptions reçues à condition que celui-ci atteigne les trois quarts au moins du montant de l'augmentation décidée, étant précisé que le Conseil d'Administration pourra utiliser dans l'ordre qu'il déterminera les facultés prévues ci-dessus ou certaines d'entre elles seulement ; - procéder par prélèvement sur les réserves et primes existantes, à la dotation de la réserve légale dans la limite de 10% du montant du capital ainsi augmenté, - apporter aux statuts toutes les modifications qui en résulteront. <p>D'une façon générale, décider et effectuer toutes opérations et formalités, et faire le nécessaire en vue de la réalisation de cette ou ces augmentations de capital.</p> <p>La présente autorisation annule et remplace l'autorisation donnée au Conseil lors de son assemblée du 18 Mai 2020.</p>	18 mois	NEANT